

La Ville d'Asbestos devient officiellement la Ville de Val-des-Sources. Voici donc un guide pratique à l'usage des citoyens pour les aiguiller dans leur changement d'adresse.

## CERTIFICAT DE NAISSANCE /BAPTISTÈRE/PASSEPORT

Vous n'avez pas à changer le lieu de naissance de ces documents. Votre ville de naissance demeure Asbestos.

## COMMANDE EN LIGNE

Il est à noter que pour les systèmes de commande en ligne seulement, le nom « Asbestos » sera à privilégier **jusqu'au 19 avril 2021** puisqu'une opération nécessaire de Postes Canada pour la reconnaissance du nom ne pourra être effectuée avant cette date.

## ENTENTE AVEC POSTES CANADA

À la suite d'une entente avec Postes Canada, le courrier sera réexpédié gratuitement à la nouvelle adresse pendant une période de douze mois. D'ici là, les citoyens doivent communiquer leur nouvelle adresse à tous leurs correspondants. Prendre note que les entreprises, organisations ou institutions suivantes feront les changements de façon automatique: Bell, Hydro-Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Telus et Vidéotron. **Il est à noter qu'un délai de transition de 3 mois est nécessaire pour ces grands usagers postaux pour qu'ils soient en mesure d'apporter les changements dans leurs bases de données respectives.** La SAAQ expédiera une lettre de confirmation d'adresse et un autocollant de la nouvelle adresse aux résidents concernés

## AUTRES CHANGEMENTS

Nous validons actuellement les démarches à effectuer auprès de diverses instances et tiendrons la population informée dans les meilleurs délais.